

TRANSPORT DE VOTRE **MOTO / SCOOTER**

Chargement et déchargement

Votre véhicule deux roues est chargé/déchargé avec le plus grand soin, soit par un agent titulaire du permis moto, soit en étant poussé par nos équipes. Vous pouvez charger vous-même votre moto/scooter sur le porte-autos. Conservez simplement votre casque et roulez lentement.

Votre moto / scooter est positionné sur le plancher inférieur du porte-autos lors de son voyage.

Calage et sanglage

Votre moto/scooter est calé à l'avant et à l'arrière sur le wagon pour permettre de le stabiliser. Un sanglage efficace est réalisé en 4 points afin d'assurer une immobilité complète lors de son transport.

Pour optimiser le sanglage, la suspension de votre moto / scooter est compressée avant arrimage. De ce fait, la béquille est repliée.

Recommandations

Si le pare-brise de votre véhicule moto / scooter est supérieur à 1,55 m (hauteur limite d'acceptation), il vous sera demandé de le démonter pour permettre son transport.

Si vous possédez des bagages et/ou casques, ils devront être placés dans un top-case, valises latérales ou compartiments fermés à clé. A défaut, ils ne pourront être transportés.

Les scooters et trials sont acceptés à partir de 49,6 cm³ et doivent être immatriculés.

Particularités

Ces prescriptions s'appliquent également au transport des quads, MP3, MP4, side-cars et Spider.

